

Compte-rendu de la commission des finances

Présents : M. Philippe Barthès, M. Bernard Prat, M. Daniel Peigné, M. Serge Lafon, Mme Maria Gers, Mme Marjoleine Fabre, Mme Danièle Escudier, Mme Monique Ribot, M. Joël Cabrol, Mme Stéphanie Benoit, M. Guy Cathala.

Ordre du jour : Examen du budget

M. Barthès fait remarquer qu'il a un rendez-vous lundi à la Trésorerie pour faire vérifier le budget et notamment l'excédent reporté en section de fonctionnement.

L'analyse du budget commence par les dépenses de fonctionnement (en pièce jointe).

Le détail des articles est le suivant :

Article 60631 : fournitures d'entretien : produits entretien ménage local technique, camion

Article 60632 : fournitures de petit équipement : achat magasin d'outillage principalement

Article 60633 : panneau de signalisation

Article 6068 : Autres matières et fournitures : achat de sacs poubelles

Article 6078 : composteurs

Article 611 : contrats de prestations de services : SIG, plateforme de publication des marchés locaux, dématérialisation des actes, hébergement site internet

Article 6135 : location mobilières : location photocopieur, location laveuse conteneur, location camion OM en remplacement, location plaque tourisme et handicap

Article 61523 : voies et réseaux : entretien des sentiers, balisage, entretien de la zone de la lauze, entretien des sentiers d'interprétation

Article 6156 : maintenance réparation ordinateur portable, maintenance logiciel horizon

Article 6182 : la gazette des communes + revue urbanisme

Article 6232 : Fêtes et cérémonie : repas de travail (DDT), animations estivales, fanfares

Article 6237 : publications : fiches rando, publication guide pratique haute vallée du Thoré, communication (chiffrée à 12 950€ HT, outils gazette), exposition pour le PLUi

Article 6281 : concours divers : CDT, Fédération française de cyclisme,

Article 6411 : personnel titulaire : un agent (Stéphane Perrin) est passé titulaire ce qui explique l'augmentation du budget

Article 64138 : autres indemnités : personnel en CDD : Mathieu Menoni et emploi saisonnier de rippeur pour juillet et août

Article 65541 : fonds de compensation: Trifyl, CAUE du Tarn, SCOT Pays d'autan et de cocagne, syndicat mixte aéroport Castres-Mazamet, syndicat mixte de rivière bassin de l'Agout

Article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations : mairie bout du pont pour la crèche, foyer socio-éducatif collège, RAM, chenil, crèche la petite loco

Article 73921 : attribution de compensation : réversion de la fiscalité éolienne à la commune de Sauveterre

Les élus approuvent les dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas d'objections particulières.

L'analyse du budget continue sur l'analyse des recettes de fonctionnement :

M. Barthès rappelle qu'il n'est pas certain que le chiffre reporté en excédent reporté soit correct, ce chiffre sera vérifié avec la Trésorerie.

Les autres chiffres ont été donnés par l'Etat et sont calculés selon les bases des taux de l'an dernier. A ce jour, l'Etat ne nous a pas fourni le montant de la dotation globale de fonctionnement, ni le FPIC, par conséquent nous avons reporté les sommes de l'an dernier dans ces cases.

Les élus ont ensuite examiné les dépenses d'investissement.

Les dépenses sont présentées selon le tableau donné en pièce jointe.

La majorité des opérations sont des reliquats de 2015, des devis ou marchés déjà engagés qu'il faut donc payer : GR de Pays, itinérance, PLUi, achat zone artisanale de la Lauze, les fonds de concours de 2015, l'aire de camping-car (opération appelée animation voie verte), circuit VTT, OPAH (pers-droit privé = opération façade), eau, zones blanches

Des petites opérations sont programmées chaque année et font partie du renouvellement classique lié à des charges de la collectivité : aménagement de bureau, SPANC, matériel informatique, conteneurs.

Les autres opérations ont été validées en conseil communautaire :

- les projets territoire à énergie positive pour la croissance verte : étude sur les déplacements, hébergement GR, bornes pour les véhicules électriques, la stratégie de communication. Il est rappelé que ces projets doivent être réalisés dans un délai de trois ans pour pouvoir recevoir les aides attendues par l'Etat. En effet, si ces projets ne sont pas réalisés, les communes ne recevront pas de subvention pour leur projet d'éclairage public par exemple.

- la réhabilitation des friches industrielles : rénovation pour un atelier intercommunal à de Cathalo car aujourd'hui, celui qui existe ne permet plus d'accueillir les deux camions poubelles, le 4x4, le camion pour les travaux divers et le stockage des conteneurs + mise à disposition de locaux pour les artisans ou entrepreneurs.

- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat : cette étude permettra de donner des aides aux particuliers souhaitant faire des travaux dans leurs maisons, notamment concernant les dépenses énergétiques. Elle donnera également des solutions pour dynamiser et améliorer les centres-bourgs. L'Etat finance à 50% cette étude.

Les élus ne sont pas d'accord avec cette présentation du budget car la répartition de l'argent ne permet pas de renouveler le fond de concours à 50 000€ pour chaque commune soit 350 000€ de budget.

M. Barthès rappelle que la part d'autofinancement de la communauté de communes est d'environ 200 000€ par an et qu'il ne sera pas possible de continuer à verser un fond de concours aussi important sans porter un lourd préjudice aux projets intercommunaux.

M. Prat souhaite que les postes de dépense qui ne seront pas utilisés en totalité en 2016 soient revus à la baisse comme par exemple la fibre optique.

M. Lafon souhaite que l'opération à De Cathalo soit abandonnée. M. Barthès précise que nous avons déjà engagé des démarches sur cette action (demande de subventions et plans faits avec l'architecte) et qu'il faudrait bien avoir des ateliers techniques fonctionnels pour l'intercommunalité. De plus, cette action a été votée lors du précédent conseil communautaire. Un autre problème, les subventions liées à cette action ont été portées en recettes d'investissement, ce qui reviendrait à enlever 140 000€ de ces recettes. De plus, les locations des bâtiments pourraient également permettre sur le long terme de rembourser l'investissement. Suite à cet argumentaire, l'opération sur De Cathalo est maintenue. Toutefois les 10 000€ prévu sur les études sur les projets sur les friches (travail en pôle, futur siège de l'intercommunalité) sont abandonnées sur cette année.

L'action sur le déploiement du haut débit et de la fibre optique est aussi abandonnée pour cette année. Le budget est baissé à 10 000€.

Dans le but de pouvoir reverser aux communes 50 000€, les bornes de véhicules électriques sont également abandonnées pour cette année, tout comme l'équipement de la voie verte. Les bornes des véhicules électriques sont subventionnées à hauteur de 40 000€. Il faudra également enlever cette somme des recettes d'investissement.

Mme Escudier propose d'enlever les études complémentaires du PLUi, le marché étant déjà engagé et les études complémentaires s'élevant à 3 000€, cette solution n'est pas retenue.

Il est également proposé que le budget sur les conteneurs soit diminué. Il est rappelé que l'an dernier beaucoup de colonnes à verre ont cassé et des conteneurs, suite à l'usure, sont aussi à remplacer chaque année.

M. Barthès souligne que les fonds de concours hypothèquent l'avenir de la communauté de communes qui aura dépensé en deux ans 700 000€ sans aucun retour sur investissement car nous ne recevons pas de subventions ni de loyer sur cet argent donné aux communes. Il rappelle également que la part d'autofinancement de la communauté de communes est d'environ 200 000€ par an.

Pour rappel, voici les projets réalisés par les communes à l'aide du fonds de concours :

- aménagement du hameau de Cucussac
- aménagement de l'extension de la mairie de Sauveterre
- réfection des chemins communaux (Albine, Labastide-Rouairoux)
- réfection toiture
- travaux sur des façades
- achat d'une épareuse
- achat d'une sableuse
- achat d'un tracteur (St Amans, Rouairoux)
- achat d'un broyeur

- achat d'un véhicule utilitaire (Labastide et Lacabarède)
- achat d'un mini-chargeur
- achat d'un panneau lumineux
- achat d'une alarme

On peut bien comprendre que ces achats sont importants pour les communes mais sont-ils aussi importants pour être prioritaires par rapport au déploiement du haut-débit pour la haute vallée du Thoré en termes d'intérêt général ?

La communauté d'agglomération Castres-Mazamet distribue un fond de concours en fonction des ressources financières des communes et de la pertinence des projets demandés (travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, zones d'activités communautaires, valorisation des espaces publics, résorption des friches industrielles, valorisation du patrimoine, création de pistes cyclables).

De plus, M. Barthès précise également que les projets discutés en commission et notamment dans le cadre du diagnostic du PLUi ne seront pas réalisables avant quelques années sauf si recours à l'emprunt, même si ce levier ne sera pas non plus possible à actionner systématiquement pour l'ensemble du projet de territoire :

- revitalisation des centres-bourgs,
- siège de la communauté de communes,
- création d'une nouvelle zone artisanale,
- locaux pour mise en valeur des circuits courts,
- locaux pour l'office de tourisme,
- traitement de la friche Guiraud pour créer un pôle artisanal,
- prise en charge des compétences eau et assainissement
- aides financières pour les entreprises, etc.....

Mme Fabre précise que le rôle d'une intercommunalité n'est pas de distribuer de l'argent aux communes. M. Barthès appuie ces propos en mettant en doute l'utilité d'un projet de territoire.

Les élus souhaitent préserver le fond de concours à hauteur de 50 000€ sans critères particuliers d'attribution concernant les projets financés.

Les projets exposés lors de la réunion de bureau (voir compte-rendu en pièce jointe) du mardi 29 avril 2016 sont donc reportés à une année ultérieure.

Les projets suivants sont donc abandonnés pour l'année 2016 :

- étude pour la mise en place d'une nouvelle zone artisanale à Bout-du-Pont-de-l'Arn
- fibre optique
- aménagement de la voie verte
- étude pour la reconversion des friches industrielles
- bornes véhicules électriques
- SPANC
- aménagement de bureau

Les budgets sont revus à la baisse sur les postes suivants :

- hébergement GR de Pays
- itinérance
- circuit VTT

- achat de conteneurs
- opération façades

Il manque encore environ 80 000€ à trouver pour financer le fond de concours.

Pour 2017, les élus décident de fixer une fiscalité de zone artisanale à 25%. La taxe de séjour sera discuté prochainement.

Le Président,
Philippe Barthès.